Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 035-213503352-20260123-TH_DCM_2026_04-DE

COMMUNE DE THOURIE 35134

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 23 janvier 2026 à 20 h 30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel BORDIER, Maire de la commune.

Date de convocation
19 janvier 2026

Nombre de conseillers
En exercice 14
Présents 11
Excusés 3
Votants 14

Membres présents : M. Daniel BORDIER, Mme Aline GIACALONE, M Julien CHENARD, Mme Colette GENDROT, Mme Isabelle LEBRETON, M Pascal FORTIN, Mme Jocelyne MISERIAUX, M Anthony LEBRETON, Mme Gwénaëlle RENOUX, M Eric TOULY, Mme Elodie PETITJEAN, Mme Céline MARSAIS et M Edmond LEVEQUE

Membres absents excusés : M Cédric DANIEL donne pouvoir à M Julien CHENARD, Mme Gwénaëlle RENOUX donne pouvoir à Mme Elodie PETITJEAN jusqu'à son arrivée, M Edmond LEVEQUE donne pouvoir à Mme Isabelle LEBRETON jusqu'à son arrivée.

Membres absents : sans objet

Elodie PETITJEAN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

N° 2026-04
Révision des tarifs de location des équipements communaux pour 2027

Mme Colette Gendrot, Mme Jocelyne Misériaux, M Edmond Lévêque et M Daniel Bordier, membres d'une association concernée par les tarifs de location ne participent pas au débat et quittent la salle du conseil.

En 2025, les recettes enregistrées grâce aux locations de salles sont de 15 105.50 € (augmentation de 27% par rapport à 2024). Le conseil doit fixer les tarifs de location pour 2027. Les hausses votées ces dernières années étaient d'environ 2%.

Après délibération, le conseil, à l'unanimité des membres présents, par vote à main levée décide :
- De fixer à 1 000 euros le montant du dépôt de garantie
- De facturer 0.50 € / personne la location de la vaisselle à la salle Pavie et 0.50 € / élément manquant suite à la location.
- D'appliquer un tarif préférentiel pour les Thourisiens et associations de la Commune pour la salle Auguste Pavie et l'espace festif ;
- D'appliquer les tarifs de location des équipements communaux applicables au 1er janvier 2027 comme détaillé ci-dessous :

PRESTATION	*Tarifs habitants de la Commune et Associations*	*Tarifs Hors Commune*
Manifestation Gde salle 1er jour	**262.00 €**	**308.00 €**
Manifestation Gde salle 2ème jour consécutif	**132.00 €**	**156.00 €**
Cuisine (forfait journée)	**36.00 €**	**42.00 €**
Manifestation Pte salle + cuisine	**142.00 €**	**174.00 €**
Manifestation Pte salle + cuisine 2ème jour consécutif	**74.00 €**	**88.00 €**
Thé dansant Week-end	**122.00 €**	**188.00 €**
Thé dansant semaine	**100.00 €**	**122.00 €**
Vin d'honneur / réunion Pte salle	**44.00 €**	**48.00 €**
Vin d'honneur / réunion Gde salle	**74.00 €**	**76.00 €**
Manifestation Journée Petite salle + cuisine (de 8h à 19h en semaine)	**124.00 €**	**124.00 €**
Manifestation Journée Grande Salle (de 8h à 19h en semaine)	**204.00 €**	**240.00 €**
Nettoyage salle si non satisfaisant	**234.00 €**	**234.00 €**
Espace Festif - Vin d'honneur	**56.00 €**	**68.00 €**
Espace Festif - Journée complète	**98.00 €**	**108.00 €**

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 035-213503352-20260123-TH_DCM_2026_04-DE

- Reconduit les conditions de gratuité de la salle pour les associations :
  - Gratuité 1 fois / an quel que soit l'évènement hors thé dansant
  - Gratuité supplémentaire 2 fois par an pour toute manifestation de loisirs (hors thés dansants) répondant à l'ensemble des critères suivants :
    - Organisée par une association thourisienne
    - En semaine, hors jours fériés, hors vacances scolaires, de 8h à 18h
    - Manifestation ouverte au public
- Reconduit les conditions pour le remboursement des acomptes de location :
  - Circonstances exceptionnelles : hospitalisation, décès, conditions météo exceptionnelles empêchant la circulation
  - Convenance personnelle mais avec un nouveau contrat signé à cette date
  - Annulation plus de 6 mois à l'avance
  - Changement des conditions du contrat (comme par exemple des contraintes liées à un protocole sanitaire) après la signature initiale

Pour copie conforme,
Le Maire

